

Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 10 octobre 2023

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 10 octobre 2023 à 19h00 à la salle Bastide à EYRAGUES, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, CASTEX Alain, DI FELICE Jean-Marc, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, GAVANON Michel, GIRAUD Pierre, LECOFFRE Eric, MARCON Patrick, MILLET Isabelle, MOURGUES Gilles, ONTIVEROS Christian, PORTAL Serge, SEISSON Jean-Pierre, TATON Robert.

Procurations : CLARETON Thierry (procuration à MARCON Patrick), LEPIAN Jean-Louis (procuration à Jean-Pierre SEISSON), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques), ROBERT Daniel (procuration à GIRAUD Pierre).

Absents : DEVOUX Jean-Louis, FERRIER Pierre, LLOBET Lionel, LUCIANI-RIPETTI Marina, PONCHON Solange, TROUSSEL Marc.

Quorum : 9	Présents :17	Suffrages exprimés : 21	Pour: 21 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 04 octobre 2023			

N° de la délibération : 2023-37

Objet : Indemnité de confection des documents budgétaires - 2023

Le Conseil d'Administration,

Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu le décompte et l'état liquidatif datés du 30 mai 2023 produits par la comptable ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accorder à Madame Pascale MAZZOCCHI l'indemnité de confection de documents budgétaires à hauteur de 124,12 € pour les budgets eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif, au titre de l'année 2023.

Fait et délibéré en séance,
A EYRAGUES, le 10 OCTOBRE 2023

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON